



Séance 05 septembre 2024

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JUST-LA-PENDUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Romain COQUARD, Maire.

Présents : MM. PRAST Lionel – GIRAUD Stéphanie – MONFRAY Yannick – PHILIBERT Marie-Claire – FONTAN Alain – DAMIAN-FARJOT Marie-Christine – DAMIAN-FARJOT Marie-Hélène – BISSAY Alain – MICOLON Laurianne – DEHOUX Guillaume – VIZIER Céline – BABE Stéphane – BARRAS Guillaume – MATHELIN Fabienne – NOTIN Isabelle – SUEUR Raphael – REYNAUD Christian

Absent excusé : GRIVOT Vincent (procuration donnée à Raphaël SUEUR)

Secrétaire de séance : GIRAUD Stéphanie

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire pour :

- Approuver le procès-verbal de la réunion du conseil du 24 juin 2024
- Rapporter les décisions prises par délégation accordée au Maire :
 - Monsieur le Maire n'a pas exercé le droit de préemption urbain
 - Signature du contrat de prestation « Fourniture et livraison de repas au restaurant scolaire en liaison froide » avec la société API
 - Attribution au titre du marché de travaux dénommé « Travaux de voirie 2024 - Aménagement et entretien de voiries communales » à l'entreprise la mieux-disante : la société EIFFAGE
- Approuver le recours à un contrat d'apprentissage
- Approuver la mise à jour du tableau des effectifs
- Approuver le règlement de la compagnie AXA pour le sinistre grêle 2022
- Approuver la cession du terrain à la société Bâtir et Loger concernant l'ancienne école privée.



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 05 septembre 2024

N° délibération	Objet	Vote
2024-42	Recours au contrat d'apprentissage	Unanimité
2024-43	Mise à jour du tableau des effectifs	Unanimité
2024-44	Accord de règlement sinistre grêle 2022	Unanimité
2024-45	Ancienne école privée- cession du terrain à la société Bâtir et Loger	Unanimité